Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition d'un ensemble d'oeuvres (collages) de Claude PÉLIEU - Modification de la délibération du 24 juin 2004

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le 24 juin 2004, le Conseil Municipal de Besançon a approuvé le projet d'acquisition de neuf collages de Claude PÉLIEU pour compléter les collections graphiques du Musée des Beaux-arts et d'Archéologie et son plan de financement. Or le 29 septembre 2004, le Comité Régional du FRAM a décidé d'accorder une subvention de 11 100 € au lieu des 8 880 € prévus initialement.

Il convient donc de modifier le plan de financement qui s'établit comme suit :

Coût total 22 200 €

- Ville de Besançon 11 100 €

- Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) 11 100 € (part de l'Etat : 5 550 € ; part du Conseil Régional : 5 550 €).

Le Conseil Municipal est invité :

- à adopter ce nouveau plan de financement
- à autoriser M. le Maire à encaisser cette somme en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant sur les imputations 70.322.7071.509.52000 et 70.322.7072.509. 52000 et à les réaffecter en dépenses sur la ligne budgétaire 21.322.2161.509.52000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2004.